

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 53 (1915)
Heft: 12

Artikel: Le facétieux wattmann
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-211183>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Place St-Laurent, 24 a.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 20 mars 1915 : Les réfugiés polonais de 1833 (L. M.). — On est dépris ! (X. Y. Z.). — Dzanlyao pé vé lé Turcs (Marc à Louis). — Ordonnance bernoise sur le négoce du tabac étranger. — Sur le pavois (M.-E. T.) (A suivre).

LES RÉFUGIÉS POLONAIS DE 1833

LE 9 mai 1833 avait lieu à Schinznach une réunion de la Société helvétique, dans le but de s'occuper de la situation faite aux Polonais chassés de leur pays par les désastres de la guerre et qui avaient peine à trouver un asile. La France et l'Allemagne ne se souciaient guère de leur faciliter les choses; au contraire, la Confédération germanique les considérait comme des suspects.

C'est l'âme profondément émue que les membres et les hôtes de la Société helvétique, dit l'adresse de Schinznach aux grands conseils cantonaux, s'adressent à vous et invoquent le droit sacré d'hospitalité de nos pères en faveur de 400 Polonais qui, de Saignelégier, implorent un asile dans les Alpes. Nous avons vu la chute de la Pologne. Ce fut comme le coucher du soleil : triste, mais beau. Tels que nos pères à Sempach et à Morgarten, pareils aux guerriers compagnons de Léonidas, les fils héroïques de la Pologne ont combattu aux Thermopyles de la civilisation européenne contre le géant du Nord, pour secouer le joug qui leur avait été imposé lors du partage de la Pologne, le plus grand crime de l'histoire moderne commis par des souverains. Ce fut en vain! car les desseins de celui qui juge les souverains et les peuples sont impénétrables; ce fut en vain! Varsovie tombe par la trahison, et les vainqueurs de Grochow, s'ils ne voulaient pas mourir comme Caton, n'eurent d'autre choix que d'aller dans les mines de la Sibérie ou de s'exiler en France. Des milliers prirent le dernier parti; car ils espéraient que la France, pour laquelle ils avaient versé leur sang dans cent batailles, et que le roi-citoyen qui, par la révolte de Varsovie, avait été préservé d'une croisade générale des potentats, sauraient leur offrir quelque chose de mieux qu'Alger, Oporto, ou l'amnistie russe. Leur espérance les a trompés. C'est pourquoi ces pauvres guerriers, que nous vîmes passer il y a peu de mois, devant nos frontières, se trouvent de nouveau sur le sol suisse et demandent l'entrée dans un pays où il n'y a aucune loi d'exception pour les étrangers...

La Diète fédérale, à qui les Polonais s'adressèrent, s'était déclarée incompétente, elle réserva les intentions des cantons. Berne et Vaud n'avaient pas attendu. Des comités travaillaient déjà et recueillaient des fonds. Une première liste de souscription, fermée au commencement d'avril, atteint environ fr. 300. Nous y voyons figurer M. Monnard — probablement le professeur — pour fr. 17.25, MM. les étudiants de Lausanne, pour fr. 44, le Comité patriotique de Bienne pour fr. 65.50. L'abbaye militaire d'Yverdon vote à l'unanimité un secours

de fr. 80 : « elle espère que par leur hospitalité les Suisses reconnaîtront les derniers soins donnés à leurs compatriotes sur les bords glacés de la Bérésina. »

L'assemblée de Schinznach ne comprendrait pas que les Suisses s'abstinsissent de faire preuve, en l'espèce, de leurs traditions hospitalières, « parce que la police soupçonneuse du grand-duché de Baden ne voit pas ces étrangers avec plaisir; parce qu'ils viennent la bourse vide; parce que leur bon droit et leur bravoure sont les seuls biens qu'aucune confiscation n'a pu leur enlever. »

Au banquet qui clôtura cette manifestation, banquet auquel assistait un Polonais, on fit, pendant les discours, une collecte qui produisit fr. 412.

La « principauté » de Neuchâtel n'avait pas vu de bon œil des réfugiés venus de Besançon et installés dans le voisinage de la Chaux-de-Fonds.

La « Confédération germanique » était intervenue auprès de la Suisse :

« La Confédération germanique, se confiant dans les lumières et les sentiments d'amitié et de voisinage de la très-louable Confédération, ne doute pas qu'elle emploiera tous les moyens qui sont en son pouvoir pour obvier au préjudice que les intrigues des Polonais entrés en Suisse peuvent porter aux Etats allemands voisins, pour prévenir par là les difficultés désagréables qui en résulteraient et pour dispenser la Confédération germanique de prendre, dans le cas contraire, des mesures indispensables à sa sûreté. »

Puis, cette information de Berlin :

« L'échange de courriers avec Pétersbourg est actif; il paraît qu'on négocie pour la Belgique et la Pologne. Le cabinet de St-James doit s'être trouvé dans le cas de réclamer la nationalité promise aux Polonais dans le congrès de Vienne. On espère que ses efforts ne resteront pas sans succès; la grande animosité qui, depuis la Révolution, régnait en Russie contre la Pologne, s'est beaucoup diminuée et l'on commence à plaindre un peuple qui s'est laissé employer comme un instrument aveugle par un parti. »

Les relations entre les Grisons, le Tessin d'une part, le Tyrol et Milan d'autre part, étaient devenues difficiles, la police croyant voir un Polonais dans tout voyageur qui passait la frontière.

Sans doute, la mauvaise graine se répand partout; il y en a même dans les rangs de proscrits. Quelques vifs propos furent échangés entre des Polonais et des Suisses. Un journaliste lausannois, M. Sambuc-Francillon, le même qui devait être tué en duel l'année suivante par son confrère Allier, de Genève, eut des démêlés avec un certain Blumen-Krantz Zellensky. L'œuvre lausannoise de secours en faveur des Polonais ne s'en développa pas moins. Chacun y alla de son obole, même les professeurs, témoin le cours public de sténographie et de mnémotechnie de M. de Castilho donné au profit de la caisse qui centralisait les offrandes.

Des difficultés s'élevèrent avec le roi de Sar-

daigne, Charles-Albert, qui se méfiait des réfugiés, mais en somme la Diète fédérale tint bon et le droit d'asile put s'exercer librement, toutes garanties étant données aux puissances qu'il n'en serait pas fait abus.

Aussi bien ne devait-on pas oublier qu'il s'agissait, comme le président de la Société helvétique le rappelait, « de descendants de ce peuple magnanime qui préserva l'Europe des invasions des Tartares et des Turcs et auquel nous sommes ainsi redevables que la croix n'ait pas dû céder au croissant... »

En février 1834, le syndic Fatio et le conseiller d'Etat Revilliod, de Genève, passent à Lausanne en se rendant à Zurich pour parlementer avec le Vorort au sujet du rapatriement des réfugiés polonais qui se trouvaient à Genève. 37 d'entr'eux débarquèrent un jour à Morges où ils dînèrent. Une demi-compagnie de chasseurs de réserve les escorta militairement jusqu'à Echallens, où ils couchèrent; ils furent dirigés sur Granges et de là jusqu'à la frontière bernoise. De son côté, le gouvernement français consentit un peu plus tard à en recevoir.

Une convention était intervenue entre Berne, Vaud et Genève aux termes de laquelle les trois cantons se constituaient solidairement les protecteurs des Polonais en attendant que le Directoire fédéral eût statué sur leur sort. Les autorités zuricoises furent autorisées à livrer pendant 5 mois à Berne un secours mensuel de fr. 600 pour l'entretien des Polonais se trouvant sur sol bernois.

Une loterie fut organisée à Berne par le Comité de secours. Le tirage se fit le 28 février. M. le conseiller d'Etat de Tavel obtint le gros lot consistant en un nécessaire de voyage ayant appartenu à Napoléon et dont la valeur était, selon la taxe des experts, de fr. 2000!

L. M.

Le facétieux wattmann. — Un monsieur monte en tramway et, s'adressant au conducteur d'un ton impérieux et hautain :

— Vous me descendrez, avenue d'Ouchy n° 44.

— Pardon, m'sieu, fait le conducteur; y a-t-il une porte cochère?

— Non! répond le monsieur, surpris.

— C'est dommage; sans cela j'aurais fait entrer ma voiture.

ON EST DÉPRIS!

Mon cher Conteur,

Il y a, aujourd'hui 18 mars, quinze jours qu'on est dépris. Le fusil est au sec, accroché très haut, dans la « chambre à papa », hors de la portée des enfants. Après avoir été toute une semaine à la bise, l'uniforme, soigneusement plié et camphré, a réintégré sa place dans la garde-robe, non loin du sac, coiffé du képi. On a repris, avec les frusques de simple pékin, le train-train d'avant la guerre. On a eu la joie de retrouver toute la maisonnée en bonne santé et en belle humeur. Le retour du soldat a été